

S/S
REPUBLIQUE DE GUINEE

~~TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE~~

~~PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE~~

~~SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT~~

N° 008 /PRG/85

--: ORDONNANCE :--
// E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 AVRIL 1984 ;
VU la Proclamation de la 2ème République ;
VU l'Acte n°001/CMRN/84 du 5 Avril 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement de la République ;

--: ORDONNE :--

ARTICLE 1er/- Une bourse de Stage d'une durée de (12) mois pour le 5ème Cours de formation en Aquaculture à Port Harcourt (REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA) sous les Auspices de la F.A.O. est accordée aux Ingénieurs Zootechniciens et Biologistes dont les noms suivent, en service au Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche et de l'Elevage.

- | | |
|---|---------------|
| 1- MM.Reveillon Tamba KAMANO, Ingénieur Zootechnicien | |
| 2- " Fodé KOUYATE, | "- Biologiste |
| 3- Mle.Fatoumata Diarraye BAH, | "- "- |

ARTICLE 2/- Les frais de Stages d'entretien et de transport (Aller-retour) sont à la charge de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.).

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.--

CONAKRY, LE 5 JANVIER

1985



--: COLONEL IANSANA CONTE :--